

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au congrès sur le Psychotraumatisme Complexe organisé par le CPJ du 12 au 14 juin 2025 sont fixés comme suit :

Early Registration

- **Présentiel :**

Tarif individuel -> 320 €
Membre EMDR et affiliés, adhérent AFTD -> 270 €
Entreprise -> 420 €
Ateliers Early -> 80 €

- **Distanciel :**

Tarif individuel -> 270 €
Membre EMDR et affiliés, adhérent AFTD -> 220 €
Entreprise -> 370 €
Etudiants/doctorants -> 50 €
Doctorants/chercheurs INSPIRE -> 0 €

Ateliers Early -> 80 €

Late Registration

- **Présentiel :**

Tarif individuel -> 370 €
Membre EMDR et affiliés, adhérent AFTD -> 320 €
Entreprise -> 470 €
Ateliers Late -> 100 €

- **Distanciel :**

Tarif individuel -> 320 €

Membre EMDR et affiliés, adhérent AFTD -> 270 €

Entreprise -> 420 €

Etudiants/doctorants -> 70 €

Doctorants/chercheurs INSPIRE -> 0 €

Ateliers Late -> 100 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux des laboratoires et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 juillet 2024


Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

27 AOUT 2024